

## Exemple de calcul pour un chef d'exploitation carrière complète

**Exploitant né en 1952, retraité en octobre 2013**

**164 trimestres de cotisation en tant que chef d'exploitation (carrière complète)**

**Montant de retraite perçu à ce jour = 786,94 € dont**

- Retraite forfaitaire : 280,26 €
- Retraite proportionnelle : 246,97 €
- Revalorisation des retraites agricoles de base pour atteindre 681,88 € par mois : 154,65 €
- RCO : 105,06 €

**Ce que représente 73 % du Smic net = 820,92 €**

**Calcul du complément de points de RCO pour atteindre 73 % du Smic :**

**Dans un premier temps, calcul de la revalorisation maximum :**

73 % du Smic

-

(Retraite de base minimum du chef d'exploitation à carrière complète + maximum de 3 750 points gratuits de RCO)

x

Nombre de trimestres en tant que chef d'exploitation / nombre de trimestres requis pour une retraite pleine

Soit  $820,92 - (681,88 + 105,06) \times 164 / 164 = 33,98 \text{ €}$

**Dans un second temps, comparaison avec la retraite effectivement perçue :**

Retraite forfaitaire + retraite proportionnelle + RCO

+

Revalorisation de la retraite de base

+

Complément maximum de points RCO

Soit  $280,26 + 246,97 + 105,06 + 154,65 + 33,98 = 820,92 \text{ €}$  Si cette somme dépassait 820,92 €, le complément de 33,98 € serait écriéte Ici, ce n'est pas le cas. Le complément différentiel de points RCO sera donc de **33,98 € par mois** (soit 407,76 € par an).

## Exemple de calcul pour un chef d'exploitation, resté chef pendant 18 ans, salarié agricole par ailleurs

Exploitant né en 1952, retraité en octobre 2013

72 trimestres de cotisation en tant que chef d'exploitation (18 ans)

92 trimestres de cotisation en tant que salarié agricole

Carrière complète tous régimes confondus :  $72 + 92 = 164$  trimestres

### Revalorisation perçue en 2015 :

Montant de retraite perçu à ce jour :

Retraite agricole : 319,24 € dont

-Retraite forfaitaire : 123,03 €

-Retraite proportionnelle : 81,32 €

-Revalorisation des retraites agricoles de base pour atteindre 681,88 € par mois proratisés en fonction de la carrière de l'assuré : 64,46 €

-RCO : 50,43 €

Retraite salariée : 534 €

Ce que représente 73 % du Smic net = 820,92 € soit au prorata de la carrière = 360,40 €

Calcul du complément différentiel de points de RCO pour atteindre 73 % du Smic :

Dans un premier temps, calcul de la revalorisation maximum :

Soit  $820,92 - (681,88 + 105,06) \times 72 / 164 = 14,91$  €

Dans un second temps, comparaison avec la retraite effectivement perçue :

Soit  $123,03 + 81,32 + 50,43 + 64,46 + 14,91 = 334,15$  €

Le complément différentiel de points sera servi entièrement (< 360,36 €).

Le complément différentiel de points atteindra 14,91 € par mois (soit 178,92 € par an).

La retraite agricole passera de 319,24 € par mois à 334,15 €.

### Estimation de la revalorisation à percevoir en 2017 pour cet exploitant :

Compte tenu des hypothèses de revalorisations annuelles de 1,75 % des retraites de base, de 1,8 % de la RCO et de 2 % du SMIC :

Le retraité percevrait un complément supplémentaire de points de RCO de 6,04 € par mois (soit 72,48 € par an). La retraite agricole passerait de 352,78 € par mois à 358,82 €.

